

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du VENDREDI 30 juin 2017 à 19 Heures 30**

**MEMBRES PRESENTS** : MUNARI Jean-Claude, BALBUENA Corinne, PERIER Joseph, GRANJARD Monique, BRESSON Loup, LINAGE Auguste, BUISSON Michel (a quitté la séance vers 20 H 15), VENIAT Jean-Louis, DAYAN Anne, VISCOGLIOSI Béatrice, CHANUT Catherine, PORRETTA René

**Pouvoirs** : ZANCA Karine à MUNARI Jean-Claude, TCHIJEVSKY Diana à PORRETTA René, GAUCHON Martial à GRANJARD Monique

**Absents excusés**: SIMIAND Patrick, FILERE Marianne, WAXIN Géraldine

La séance est ouverte à 19 heures 35.

*Le quorum est atteint les membres du conseil, peuvent valablement délibérer.*

Monsieur Loup BRESSON est élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

---

**1) DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2017**

Le décret n° 20177-10914 du 2 Juin 2017 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui se déroulera le dimanche 24 septembre 2017.

Le conseil municipal est réuni pour élire, au scrutin de liste, 5 délégués et 3 suppléants.

A l'ouverture de la séance, une liste dénommée " Oytier Sénat 2017" est déposée.

Après les opérations de vote, la liste "Oytier Sénat 2017" a obtenu 15 voix  
Et sont désignés :

en qualité de délégués :

- Mr René PORRETTA
- Mme BALBUENA Corinne
- Mr MUNARI Jean-Claude
- Mme GRANJARD Monique
- Mr PERIER Joseph

en qualité de suppléants :

- Mr BRESSON Loup
- Mme TCHIJEVSKY Diana
- Mr BUISSON Michel

## **2) RYTHMES SCOLAIRES : rentrée Septembre 2017**

**VOTE : 15 VOIX POUR, à l'unanimité**

Monsieur le Maire fait part du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Il présente le résultat du sondage organisé par la FCPE en association avec le Groupement de parents, suite à un questionnaire envoyé aux familles pour recueillir leur avis sur l'éventualité d'un retour à la semaine de 4 jours lors de la prochaine rentrée scolaire. 73 % des familles sont favorables à la semaine des 4 jours.

Il relate le coût financier des nouvelles activités périscolaires (NAP) restant à charge à la commune sur l'année scolaire 2016/2017 d'un montant de 23 583 €.

Face à ce constat, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer afin de solliciter l'autorisation de Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour adapter l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours, dès la rentrée de Septembre 2017, pour l'école élémentaire publique Saint Exupéry.

Considérant l'avis favorable du conseil d'école qui se tiendra le lundi 03 juillet 2017 ;

Concernant les arguments évoqués sur :

### 1°L'aspect organisationnel

- Oytier bénéficiait déjà d'un mode dérogatoire avec une ½ journée libérée car il est impossible aux intervenants d'intervenir 45 minutes chaque soir.
- Difficulté de trouver des NAP à la fois attrayants et peu onéreux.
- La commune a deux écoles : l'une privée, l'autre publique. Une cohérence au niveau du périscolaire est indispensable ; des horaires différents ne le permettent pas.
- Cette difficulté se retrouve également pour les nourrices. Il y a une incompatibilité d'organisation entre deux rythmes des deux écoles.
- Cette disparité entre les deux écoles a provoqué il y a deux ans un certain clivage avec le départ de familles vers le secteur privé. Celles-ci avaient fait le choix de ne pas subir le rythme imposé par la réforme.
- Nombre de familles ont informé la mairie de leur difficulté à s'organiser à la demi-journée pour le mercredi après-midi car il n'y a pas de service comme un centre de loisirs ou centre aéré sur notre commune ou ses environs.

### 2°L' aspect financier

- Le coût des NAP est extrêmement important. En 2016-2017, il s'est élevé à 34 934 € soit un coût moyen de 478 € par enfant par an. Malgré la subvention du fond d'amorçage, la commune ne peut consentir cet effort financier sur du long terme.
- La commune n'a pas souhaité que les NAP soient une charge financière trop importante pour les familles.

Le Conseil municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Sollicite** une dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours à la rentrée de septembre 2017 pour l'école élémentaire Saint Exupéry.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.

**3) PERMIS DE CONSTRUIRE : Réaménagement et extension d'un local associatif : autorisation de dépôt**  
VOTE : 14 VOIX, à l'unanimité

Le conseil approuve le dossier de permis de construire pour le réaménagement et l'extension d'un local associatif présenté par l'Atelier d'Architecture et d'Environnement BORTOLI-DROUART, maître d'œuvre. Monsieur le Maire est autorisé à déposer et à signer la demande de permis de construire.

**4) SEDI : TRAVAUX SUR RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC : Route du Stade**  
VOTE : 14 VOIX POUR, à l'unanimité

Le Conseil, valide le plan de financement prévisionnel pour ces travaux comme suit :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 20 559 € ttc

Le montant total des financements externes s'élèvent à 18 778 €  
La participation de la commune (frais du SEDI et contribution à l'investissement) est de 1 781 €  
Ces travaux sont budgétisés sur 2017.

A noter : cette opération est financée par un crédit sur le reliquat de l'opération de rénovation des luminaires

**5) SEDI : TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC : Création armoire nouvelle route de Saint-Oblas**  
VOTE : 14 VOIX POUR, à l'unanimité:

Le Conseil, valide le plan de financement prévisionnel pour ces travaux comme suit :

Le coût prévisionnel de cette opération est de 6 135.48 € ttc

Le montant des financements externes s'élève à 3 793.77 €

La participation de la commune (frais du SEDI et contribution à l'investissement) est de 1 932.67 €

A noter que le reliquat sur l'ensemble des opérations du SEDI (rénovation des armoires et éclairage rue du Mont Guillaume° Il resterait à budgétiser en sus environ 700 €

**6) DECISION MODIFICATIVE N° 1**

VOTE : 14 VOIX POUR, à l'unanimité

Le conseil valide les transferts de crédits suivants :

**En section de Fonctionnement**

739223 FPIC	+ 2 242 €
6042 Prestations service	+ 5 846 €
657348 Subv autres Cnes	+ 530 €
6282 : Frais garderie	+ 1 121 €
6135 locations mobilières	+ 1 400 €
6248 Frais Transports	- 1 400 €

022 dépenses imprévues Font : - 9 739 €

**En section d'investissement :**

Opération 132 : PARC COMMUNAL

2313 Immos en cours + 1 900 €

020 Dépenses imprévues - 1 900 €

**7) INFORMATIONS DIVERSES : Voir annexe jointe**

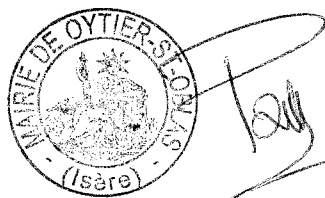
La date du prochain conseil sera fixée en Septembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 35

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L 121-17 du Code des Communes.

OYTIER SAINT-OBLAS, le 08 juillet 2017

Le Maire : René PORRETTA



**INFORMATIONS DIVERSES AU CONSEIL du 30/06/2017**

- 1) **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE**  
**-Transfert du pouvoir de police administrative spéciale lié à la compétence "aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage" :**  
Ce transfert est de plein droit sauf si le maire s'y oppose au moyen d'un arrêté municipal  
Mr PORRETTA informe que ce pouvoir de police ne sera pas transféré et prendra l'arrêté municipal correspondant.

- **Transfert de compétence de ZAE à la CC CND :** il est inscrit des travaux d'accotement et d'élargissement de la voirie (route de Saint Oblas) dans la zone artisanale.

2) **RD75 : demande d'aménagement de sécurité**

Considérant les réponses faites par le Conseil Départemental et la Préfecture, il s'avère que suite aux conclusions énoncées par le Conseil Départemental, l'aménagement d'un giratoire n'est pas prioritaire.  
La municipalité prend acte de cette réponse et réitérera la demande en fournissant des éléments complémentaires.

- 3) **Urbanisme :** renforcement des règles pour les communes concernées par un périmètre de monuments historiques, ainsi que sur le permis d'aménager.

- 4) **Environnement :** A différents lieux, les berges du Charantonge sont obstruées par la plante invasive appelée "Renouée du Japon".  
Ce signalement sera fait au Syndicat Rivières des 4 Vallées afin qu'il puisse faire le nécessaire auprès des propriétaires concernés.

